

# VILLERS SAINT PAUL

## INFORMATIONS

### HORAIRES D'ÉTÉ DES SERVICES MUNICIPAUX

- ▶ Monsieur le Maire n'assurera pas ses permanences du 15 juillet au 21 août inclus, elles reprendront le 26 août.
- ▶ Jusqu'au 31 août, la Mairie sera ouverte au public du lundi au vendredi de 13h30 à 17h sur rendez-vous en appelant au 03 44 74 48 40.
- ▶ Le centre de loisirs sera ouvert du 6 juillet au 28 août inclus. Il sera fermé le 13 et le 14 juillet.
- ▶ La crèche collective sera fermée du 3 au 24 août inclus.
- ▶ La crèche familiale sera fermée du 3 au 21 août inclus.
- ▶ Cet été, la Bibliothèque vous propose un service drive du mardi au samedi inclus de 13h30 à 17h. Elle sera fermée du 1<sup>er</sup> au 17 août inclus.
- ▶ Le centre socioculturel Le Trait d'union sera fermé du 3 au 22 août inclus.

Nous vivons une période de confinement dont nous sortons très progressivement. Les publications municipales habituelles ont été malheureusement suspendues. Il m'a semblé utile de vous transmettre à nouveau les informations indispensables. En septembre, un nouveau magazine retracera la vie communale de ces derniers mois et nous permettra de faire le point sur les adaptations qui devront être mises en place à la rentrée. Chers Villersois, j'espère qu'après cette période difficile vous pourrez tous passer d'agréables vacances.

Votre Maire

### VACANCES D'ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS

Le service enfance vous propose de procéder aux inscriptions aux accueils de loisirs pour les vacances scolaires d'été 2020.

Cependant, compte tenu du contexte actuel lié au COVID-19, ces inscriptions restent soumises à l'évolution des mesures gouvernementales qui pourraient être prises pour les accueils de mineurs et conduiraient à des modifications concernant l'organisation générale, les activités proposées, la capacité d'accueil, voire une annulation, indépendamment de la volonté de la Ville.

**Le centre de loisirs sera ouvert du 6 juillet au 28 août. Il sera fermé le 13 et le 14 juillet.**

Les inscriptions (3-15 ans) et les réservations (3-11 ans) sont obligatoires pour les enfants qui ne sont pas venus au centre de loisirs durant l'année scolaire 2019/2020 auprès du Service enfance de la Mairie ou par mail : [alsh.peri@villers-saint-paul.fr](mailto:alsh.peri@villers-saint-paul.fr).

#### Inscriptions

Jusqu'au 20 juin pour la 1<sup>er</sup> semaine de juillet. Jusqu'au 27 juin pour la 2<sup>e</sup> semaine de juillet. Jusqu'au 4 juillet pour la 3<sup>e</sup> semaine de juillet. Jusqu'au 11 juillet pour la 4<sup>e</sup> semaine de juillet. Jusqu'au 18 juillet pour la 1<sup>er</sup> semaine d'août. Jusqu'au 25 juillet pour la 2<sup>e</sup> semaine d'août. Jusqu'au 1<sup>er</sup> août pour la 3<sup>e</sup> semaine d'août. Jusqu'au 8 août pour la 4<sup>e</sup> semaine d'août.

Les réservations, modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la ou les semaines que vous sollicitez. Vous pouvez réserver 1, 2, 3, 4 semaines... Toute semaine réservée sera facturée. En cas de réservation hors délais (soumise à dérogation) votre tarif sera multiplié par 2.

### SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL JUN 2020

Directeur de la publication :  
Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

🌐 [www.villers-saint-paul.fr](http://www.villers-saint-paul.fr)



## ANNUAIRE DE LA VILLE 2020/21

Vous souhaitez faire référencer votre association, votre entreprise ou votre commerce, modifier les informations déjà répertoriées ou ne plus apparaître dans cette publication, contactez le Service communication.

☎ 03 44 74 48 68

✉ [communication@villers-saint-paul.fr](mailto:communication@villers-saint-paul.fr)

**Les renseignements sont à retourner pour le 15 juin, dernier délai. Passé cette date, la ville ne garantira pas la publication des informations.**

## INSCRIPTIONS AU CAEM VILLERSOIS

Les inscriptions à l'école de musique, c'est maintenant !

Éveil musical (à partir de 5 ans), formule cours d'instrument et atelier(s).

Du 16 au 26 juin au Centre socioculturel Le Trait d'union (espace Pierre Perret – Cavée des renards) mardi 15h à 17h, mercredi de 14h à 17h, vendredi 15h à 18h (ou sur rendez-vous)

Démarches : ☎ 03 44 66 32 56

✉ [serviceculturel@villers-saint-paul.fr](mailto:serviceculturel@villers-saint-paul.fr)

Renseignements parcours musical :

Séverine Maret ☎ 06 14 72 61 17

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Bénéficiez gratuitement de conseils de sécurité et d'une surveillance de votre habitation pendant votre absence.

► Fiches à télécharger sur le site de la ville:

*Accès direct/En téléchargement/Police municipale* ou à retirer à la Police Municipale :

📍 26, rue Belle Visée ☎ 03 44 74 48 48

## INSCRIPTIONS 2020/2021

### ►►► *Inscriptions scolaires*

Les inscriptions scolaires des enfants nés en 2017 et pré-inscriptions des enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2018 (validées dans la mesure des places disponibles) peuvent être demandées par mail avec le scan des pièces nécessaires, à savoir :

- livret de famille et jugement de séparation si nécessaire,
- pièces d'identités des parents,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- carnet de santé (vaccinations à jour).

Les familles (munies des pièces d'identités) seront reçues sur rendez-vous pour signer la fiche d'inscription scolaire.

### ►►► *Périscolaire - Restauration scolaire - Centre de loisirs des mercredis et des vacances scolaires*

La procédure d'inscription se fait à distance. Vous n'avez pas à prendre de rendez-vous, ni à vous déplacer.

Le dossier d'inscription aux activités 2020/2021 est téléchargeable sur le site de la ville :

***Accès direct / en téléchargement / Inscriptions 2020/2021***

Il vous suffit, ensuite, de suivre la procédure.

Si vous rencontrez un problème pour compléter le formulaire, n'hésitez pas à contacter le service enfance.

**Service enfance**

☎ 03 44 74 48 47 ✉ [enfance@villers-saint-paul.fr](mailto:enfance@villers-saint-paul.fr)

## PLAN DE PRÉVENTION DE LA CANICULE

Le plan de prévention de la canicule consiste au repérage des personnes les plus vulnérables aux fortes chaleurs. Une veille saisonnière sera activée du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2020.

Dans l'éventualité d'une vague de chaleur qui dure plusieurs jours et nuits, l'alerte canicule sera déclenchée par le Préfet de l'Oise.

Âgé(e) de plus de 65 ans et ou, en situation de handicap, vous avez la possibilité de vous inscrire sur le registre communal.

Ainsi, des agents du C.C.A.S. pourront s'assurer de votre bien-être et de votre sécurité, vous prodiguer les conseils nécessaires à la gestion de ces chaleurs extrêmes et alerter les personnes susceptibles de vous venir en aide.

**Modalités d'inscription : CCAS ☎ 03 44 74 32 90**



